



COMMUNIQUE DE PRESSE N°05/2026 DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DU VENDREDI 22 MAI 2026

Le Conseil des Ministres s'est réuni en séance extraordinaire, ce vendredi 22 mai 2026 à Bujumbura, Capitale Economique du Burundi, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation et l'adoption de l'ordre du jour, Son Excellence Monsieur le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui avait eu lieu en dates du 19, du 20 et du 21 mai 2026 et qui était consacrée à l'analyse préalable du dossier unique inscrit à l'ordre du jour.

Projet de loi portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'Exercice 2026-2027

Ce projet a été présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique

Le Projet de budget pour l'Exercice 2026-2027 s'intègre dans une logique de budgétisation pluriannuelle et a été préparé sur base du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle 2026/2027-2028/2029.

Il s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement révisé aligné lui-même à la Vision « *Burundi Pays Emergent en 2040, Pays Développé en 2060* ».

Le projet de budget pour l'Exercice 2026-2027 vise à soutenir la mise en œuvre des actions et politiques sectorielles susceptibles de favoriser une croissance forte et durable, et consolide les acquis de la réforme du budget-programme en cours d'implémentation depuis l'Exercice 2023-2024.

Il va permettre le renforcement de la mise en œuvre de la politique de décentralisation et de déconcentration des services publics en vue d'aboutir à une amélioration du niveau de vie de la population.



Il intègre ainsi une répartition des ressources de l'Etat au niveau central, provincial et communal pour apporter un appui prononcé au fonctionnement de l'administration locale. Ainsi, les projets de développement et activités des différents ministères pouvant être exécutés au niveau communal et provincial ont été ciblés et leur exécution a été confiée aux services déconcentrés et décentralisés pour mieux les opérationnaliser.

Dans cette perspective, les Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA) 2026-2027 intègrent les activités jugées prioritaires des Communes et des Provinces financées sur le budget général de l'Etat, les activités phares des différents ministères, ainsi que les activités retenues dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Stabilisation Macroéconomique 2025-2027.

Conformément à la loi relative aux finances publiques, la gestion des finances publiques s'applique à l'Etat, aux entreprises à participation publique, aux Communes et aux Projets financés par les partenaires au développement. Ainsi, les Plans de Travail et Budgets Annuels des communes, des hôpitaux, des entreprises à participation publique et des projets financés par les partenaires au développement ont été également élaborés et font partie intégrante du budget général de l'Etat.

2

Pour assurer la maîtrise des effectifs et de la masse salariale, les prévisions salariales de l'exercice 2026-2027 pour l'ensemble des ressources humaines de l'Etat ont été faites en tenant compte de l'inventaire des employés effectué sur base des affectations réelles conformément aux organigrammes des ministères et autres institutions étatiques.

Les prévisions budgétaires de l'Exercice 2026-2027 ont été établies sur base d'une prévision de croissance économique de 5,5% en 2026-2027 contre 4,7% en 2025/2026. Cette reprise de croissance est imputable aux mesures prises par le Gouvernement visant la relance de l'économie à travers la poursuite des grands programmes et projets dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement révisé tels que la généralisation et l'intensification de la production agricole irriguée, la poursuite de la diversification des produits d'exportation, la hausse progressive de la production des minerais, la construction du chemin de fer, etc.



Dans le projet de loi de finances pour l'Exercice 2026-2027, certaines dispositions de la loi en vigueur ont été modifiées tandis que d'autres ont été introduites pour renforcer le contrôle et la mobilisation des recettes ainsi que la maîtrise et l'efficacité des dépenses.

Dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale, de l'optimisation de la collecte et de la lutte contre la fraude fiscale, de nouvelles mesures ont été introduites.

Les recettes totales de l'Etat passent de 5 015,6 milliards de BIF du budget 2025-2026 révisé à 6 333,4 milliards de BIF pour le budget 2026-2027, soit une augmentation de 26,2%.

Les dépenses totales de l'Etat passent de 5 351,4 milliards de BIF pour 2025-2026 à 6 901,3 milliards de BIF pour l'exercice 2026-2027, soit un accroissement de 29%.

Le déficit global de la loi de finances 2026-2027 s'élève à 572,05 milliards de BIF contre 335,7 milliards de BIF en 2025-2026.

Après échange et débat, le projet de loi a été adopté avec entre autres recommandations de :

- 1) Dans le cadre de la déconcentration/décentralisation, doter les Provinces de frais de fonctionnement au lieu de les concentrer au niveau des Ministères ;
- 2) Décentraliser la Fonction Publique au niveau provincial ;
- 3) Réhabiliter les infrastructures publiques existantes avant de penser à construire de nouvelles ;
- 4) Embellir les espaces publics dans les villes et centres urbains ;
- 5) S'approvisionner directement chez les fabricants ou producteurs pour minimiser les coûts ;
- 6) Renforcer les mesures encourageant l'importation des véhicules électriques et fixer un délai au-delà duquel l'importation des véhicules à carburant sera interdite ;
- 7) Surtaxer l'alcool importé servant à la fabrication des boissons alcoolisées pour décourager la consommation de ces dernières ;
- 8) Finaliser la réhabilitation des terrains du Campus Kamenge et en faire un Centre de la Jeunesse Burundaise ;



- 9) Envisager de nouvelles stratégies pour augmenter les recettes budgétaires ;
- 10) Renforcer la discipline budgétaire
- 11) Procéder à l'apurement des arriérées de contribution du Burundi au sein de la Communauté Est Africaine.

Fait à Gitega, 23 mai 2026

Le Secrétaire Général de l'Etat
Jérôme NIYONZIMA. –



4